

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 08 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

**Présents** : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Dominique VIGNON, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, M. Antoine COLLET, M. Renaud POIRIER, M. Jonathan GOES, Mme Simone MONGIS CARRION.

**Absentes excusées** : Mmes Séverine CHELOT et Pascale BOMBLED.

**Absent** : néant.

Mme Séverine CHELOT a donné procuration à M. Jonathan GOES.  
Mme Pascale BOMBLED a donné pouvoir à Mme Virginie PHILIPPON.

M. Antoine COLLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la Sous-Préfecture une précision a été apportée à la délibération du 19 janvier 2021 « Travaux Isolation Commerce – Demandes de Subventions – Plan de Financement ».

Le Procès-verbal de la séance précédente du 19 janvier 2021 est adopté, à 10 voix pour, 1 voix contre.

**ORDRE DU JOUR**

**AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES N + 1 DANS LA LIMITE DE 25 % DES CRÉDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT JUSQU'AU VOTE DU BUDGET N +1 :**

Afin de pouvoir engager, liquider, mandater les dépenses N+1 dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget N+1, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère. Cette délibération concerne l'imputations 2151 - Réseaux de voiries pour 11 346,00 €. Elle est adoptée à l'unanimité.

**CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE MISSION SÉCURITÉ PROTECTION SANTÉ ET CONTRÔLE TECHNIQUE – PROJET CRÉATION D'UN ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de recourir au service d'un coordinateur de sécurité et d'une mission S.P.S pour les travaux de Création d'un Espace Culturel et Associatif dans l'ancienne cantine et préaux situés au 10 Rue de la Mairie 36140 MONTCHEVRIER.

Après consultation de trois entreprises (SOCOTEC, APAVE et DEKRA) et étude des différents devis, le Conseil décide à l'unanimité de choisir la société APAVE située 47 avenue Charles de Gaulle 36000 Châteauroux pour les missions de SPS et de Contrôle Technique y compris Attestation Accessibilité Handicapés. Il autorise également à l'unanimité le Maire à signer avec la société APAVE le devis de Contrôle Technique y compris Attestation Accessibilité Handicapés d'un montant de 2 870,00 € HT soit 3 444,00 € TTC et le devis de mission S.P.S. d'un montant de 2 120,00 € HT soit 2 544,00 € TTC, à signer les contrats et à mandater les factures.

**PLAN DE FINANCEMENT - CRÉATION D'UN ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus pour le projet de Création d'un Espace Culturel et Associatif dans l'ancienne cantine ont évolué et que de ce fait, le montant de l'estimation

s'élève à 164 100 € HT soit 196 920 € TTC. Il demande donc de délibérer à nouveau et d'approuver le plan de financement à joindre aux dossiers de demande de subvention.  
 Mme MONGIS CARRION demande où est prévue l'ouverture pour permettre l'accès des véhicules. Monsieur le Maire s'engage à programmer une réunion pour le détail des travaux ultérieurement et précise qu'il convient de voter aujourd'hui le plan de financement afin d'optimiser un montant maximum de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette estimation et le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

#### **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses HT	Recettes HT :
Création d'un espace culturel et associatif : <b>164 100,00 €</b>	Subvention Fonds Socio-Culturel (max 25 000€) : 15,24 % <b>25 000,00 €</b> Subvention DETR : 40 % <b>65 640,00 €</b> Subvention DSIL : 25 % <b>41 025,00 €</b> Part communale : 19,76 % <b>32 435,00 €</b>
<b>Total dépenses : 164 100,00 €</b>	<b>Total recettes : 164 100,00 €</b>

#### **ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ DU SDEI :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite que la Commune s'engage dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé du SDEI, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SDEI.

Notamment :

- L'engagement de la Commune sur 4 ans
- Les tarifs (base 2016) de l'adhésion pour la Commune sont de :
  - 50 € d'abonnement par an
  - 0.94 €/an/habitant pour l'ensemble des prestations suivantes, soit au total 500 €/an environ :
    - Le Bilan Energétique Global
    - Le Bilan Energétique de Suivi
    - L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Le montant de cette cotisation sera actualisé une fois en fin d'année conformément à la délibération n°01-2019-22 du 29 mars 2019.

**Arrivée à 20H de Mme Séverine CHELOT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Commune de MONTCHEVRIER au service de Conseil en Energie partagé du SDEI et autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de MONTCHEVRIER et le SDEI qui précisera les prestations retenues.

#### **INSTALLATION D'UNE PERGOLA AU-DESSUS DE LA TERRASSE DU COMMERCE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer une pergola au-dessus de la terrasse du Commerce en remplacement des parasols qui peuvent s'avérer dangereux pour la clientèle. Cette installation pourrait permettre au restaurateur de reprendre son activité en extérieur dès que possible. Ce projet correspond à une volonté de soutien du dernier commerce de la Commune par des investissements d'avenir. Il serait financé sur le budget annexe du commerce.

Pour obtenir une subvention du département pour ces travaux, il faudrait que ce commerce soit déclaré Multiservices. M. GRIMAUD, restaurateur doit nous faire des propositions.

Après consultation de trois entreprises (MAQUIN GUENE, A LA BELLE FENETRE et MENUISERIE MOREAU) et étude des différents devis, seul celui de l'Entreprise MAQUIN GUENE répondait au cahier des charges. Le Maire propose de faire réaliser ces travaux par l'Entreprise MAQUIN GUENE 115 avenue d'Argenton 36000 Châteauroux pour un montant de 14 152,27 € HT soit 16 982,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis, mandater la facture, à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y afférant, si besoin.

### **TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSÉS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection totale de la VC10S1 de l'Âge d'en Haut au Gravel est en projet et qu'avant d'effectuer ces travaux, il convient de procéder au curage des fossés et au dérasement d'accotement, puis présente au Conseil Municipal le devis de la SARL COLLAS Pierre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser le curage des fossés et dérasement d'accotement (sans enlèvement des terres) par la SARL COLLAS Pierre dont le devis s'élève à 4 621,00 € HT soit 5 545,20 € TTC et autorise le Maire à signer le devis et à mandater la facture.

### **CONVENTION AFFÉRENTE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU VILLAGE DU POIROND :**

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour permettre à la Commune de MONTCHEVRIER d'émerger au F.C.T.V.A. les travaux d'aménagement le long de la RD39 au lieu-dit « Le Poirond », il convient de signer une convention entre la Commune et le Département. Il demande donc l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

### **CONVENTION DE BÉNÉVOLAT POUR LA BIBLIOTHÈQUE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que prochainement un ou plusieurs bénévoles sont volontaires pour assurer la gestion de la Bibliothèque Municipale. Il est donc nécessaire d'établir une convention de bénévolat entre la Commune et chacun des bénévoles volontaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention de bénévolat entre la Commune et chacun des bénévoles.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CFA MFEO Centre de Formation d'Apprentis de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation) :**

Le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de Madame Carol BOINEAU-PASQUET, Directrice du CFA MFEO de SORIGNY, concernant une demande d'aide financière pour un élève de la commune de MONTCHEVRIER, qui est scolarisé dans son établissement. Le Maire propose au conseil municipal de verser la somme de **50 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser la somme de 50 €. Le montant de cette aide financière sera imputé à l'article 6574 de l'exercice 2021.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Course cycliste Le Poinçonnet – Limoges :** Le Maire remercie les bénévoles qui ont accepté d'être commissaires de course le samedi 13 mars.

- **Réparation d'une poutre dans le clocher** : une personne de la société « Les métiers du bois », spécialisée dans la rénovation des bâtiments anciens a été contactée pour venir constater les travaux à réaliser. Un rendez-vous est prévu cette semaine. Une dépense devra être inscrite au budget.
- **Interventions sur des bâtiments communaux** : les encadrements de Velux sur le toit du bâtiment de l'ancienne poste n'ont pas été faits lors de la réfection du toit. Un devis a été demandé à M. Bailly de Saint Denis de Jouhet. Par ailleurs il y a des infiltrations sur le toit du bâtiment du 2 rue Saint Martial (lucarne et pignon ouest). Deux devis ont été demandés. Le chauffe-eau du logement situé 1 Route d'Aigurande - Le Poirond doit être changé par M. HERAULT. Voir pour abattre les arbres morts dans la cour de ce même logement.
- **Coordination des réunions extérieures** : les délégués de la commune qui participent aux réunions des différents organismes reçoivent directement les convocations sans copie à la mairie. Ceci peut poser un problème de coordination pour vérifier que quelqu'un participe bien à la réunion et il est normal que la mairie en soit informée. Il est donc demandé aux délégués de faire suivre à la mairie toute convocation et tout compte-rendu de réunion qui leur arrive directement.
- **Achat de décorations de Noël** : nous avons profité de promotions d'environ 70 % pour acheter des décorations de Noël pour remplacer celles qui sont défectueuses. Montant des achats : 1 032 euros HT.
- **Problèmes du bardage de la salle des fêtes** : une nouvelle fois des problèmes techniques sont apparus sur la façade sud qui ont nécessité un démontage partiel pour la quatrième fois. Il y a un fort risque pour que de futurs problèmes techniques apparaissent encore. En principe les travaux sont terminés. Un compte-rendu de fin de travaux va être fait avec l'entreprise et une réserve sera posée pour se garantir contre de nouveaux problèmes.
- **Demande de Mme Bellurot, sénatrice de transmission des coordonnées des conseillers** : Mme Bellurot demande une communication des coordonnées des élus (adresse, mail, téléphone fixe et mobile) afin d'informer sur ses actions. La position des élus est requise sur cette demande. M. Renaud POIRIER est favorable, les autres membres désirent être informés par la Mairie.
- **Réunion du bureau de la CDC**, M. Bernard FOULATIER a représenté la Commune.
- **Arrivée de la fibre** : nous avons reçu un courrier du président du RIP36 annonçant que la commune sera reliée à la fibre dans le courant de l'année 2023 au lieu de 2025 comme cela était prévu initialement.

#### **Tour de table :**

- Mme Dominique VIGNON souhaite que quelque-chose soit fait contre les chiens qui divaguent, courent après les voitures et risquent de provoquer un accident.
- M. Bernard FOULATIER indique que M. François MARECHAL lui a signalé une sortie de route dangereuse à La Glézolle lorsque l'on vient de l'Etang Borgne et également que l'on peut s'inscrire pour se faire vacciner à la pharmacie LEFRANC d'Aigurande.
- M. Jonathan GOES revient sur la vitesse dans les villages et précise qu'il souhaite être présent lors de la rencontre avec les représentants de l'ATD 36. Il signale également que la Piste de la Taille est endommagée. Le Maire répond que les agents techniques vont passer sur les pistes pour les réparer comme ils le font chaque année. Il a également eu deux plaintes d'habitants de La Fat qui ont reçu leur bulletin municipal tardivement et un qui ne l'a pas eu du tout.
- M. Renaud POIRIER demande où en est la réflexion sur le fleurissement ? Le Maire répond qu'il a vu des bacs béton qui pourraient être installés dans les villages. MM. Renaud POIRIER et Jonathan

GOES proposent de s'occuper de répertorier les endroits où pourraient être installées des plantes en pleine terre.

- Mme Simone MONGIS CARRION note que sa proposition passée de faire tenir la bibliothèque par des bénévoles, jadis refusée est aujourd'hui reproposée. Le Maire répond que la situation n'est plus la même et qu'il faut relancer la bibliothèque à l'arrêt depuis plusieurs mois. Il n'est pas exclu par la suite de faire appel à quelqu'un de salarié pour soutenir l'emploi local. Puis elle indique que la route de l'Amérique entre le n°2 et le n°4 est en très mauvais état et que la buse à l'entrée de la piste de l'Amérique a été cassée.
- M. Antoine COLLET souhaiterait que la réfection des pistes soit réalisée en mars/avril.
- M. Jonathan GOES a donné la liste des panneaux qu'il a répertorié comme devant être remplacés.

La séance est clôturée à 22H.